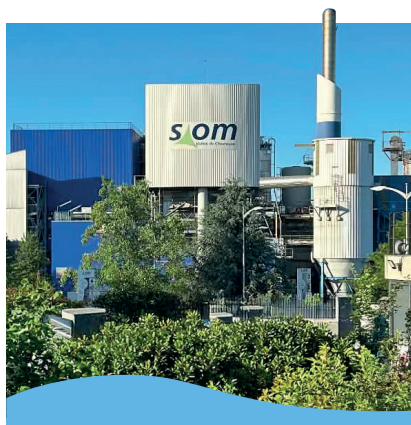


RAPPORT TECHNIQUE ET FINANCIER

Déchèteries
Ressourcerie
Collecte
UVE
Transition énergétique
Transition écologique
Tri et recyclage
Prévention
Sensibilisation
Bien-être au travail



**DU GESTE CITOYEN
À L'ENGAGEMENT
D'UN TERRITOIRE.**

Les compétences du Siom

		Compétence		Mode d'organisation	
		Collecte	Traitement	Porte-à-porte	Apport volontaire
Ordures ménagères		✓	✓	✓	✓
Emballages, journaux et magazines		✓	✓	✓	✓
Verre		✓	✓	✓	✓
Végétaux		✓	✓	✓	
Encombrants		✓	✓	à dates fixes, sur appel	
DEEE		✓	✓	sur appel	
Déchets de déchèterie		✓	✓		caissons et autres contenants
DDS		✓	✓		regroupement (armoires)
Déchets de CTM		✓	✓		caissons
Biodéchets		✓	✓	✓	

Les indicateurs techniques

La collecte en porte-à-porte

Déchets ménagers	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Pop. desservie (nbre d'hab.)	Population desservie (%)	Km parcourus dans l'année	Consommation (kg GNV)	Consommation (L gasoil)
Ordures ménagères	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 à 4 fois/semaine (C1 à C4)	Bac gris à couvercle grenat ou noir (RS)	193 503	90,6	314 183	186 193,9	11 498,9
Emballages ménagers / papier / journaux-magazines	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1)	Bac gris à couvercle jaune ou orange (RS)	193 503	90,6	311 929	130 097,8	9 416,5
Déchets végétaux	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1) à 2 fois/mois (C0,5)	Bac gris à couvercle vert foncé	183 564	86	138 527	71 955,6	5 181,7
		1 fois/semaine (C1) du 15/03 au 15/11		29 949	14	25 985		
Biodéchets	Prestataires : SEPUR (21 communes)	1 fois/semaine (C1)	Bac gris à couvercle marron	18 568	8,7	124 640	7 184,6	11 044,8
Verre	Prestataire : SEPUR (4 communes)	2 fois/mois (C0,5)	Bac gris à couvercle vert clair	29 949	14	8 697	3 625,9	528,6
Encombrants ménagers à dates fixes	Prestataires : SEPUR (3 communes : Palaiseau, Longjumeau, Les Ulis)	1 à 2 fois/mois (C0,25/C0,5)	Dépôt sur la voie publique	82 686	38,7	34 459	47 592,2	4 280,7
Encombrants ménagers sur appels	Prestataire : SEPUR (18 communes)	tous les 15 jours, soit 2 fois/mois (C0,5)	Dépôt sur la voie publique	130 827	61,3	74 326		
D3E sur appels	Prestataire : SEPUR (18 communes)	tous les 15 jours, soit 2 fois/mois (C0,5)	Dépôt sur la voie publique	130 827	61,3	14 546	5 314,3	

La Redevance Spéciale (Siom 21 communes)

		2024	2025	Écart 2023/2024
Nombre de conventions de Redevance Spéciale		983	1 468	49,3%
Quantités collectées (tonnes)	Ordures ménagères	5 517	6 014	9%
	Emballages	2 079	1 982	15,6%
	Biodéchets	462	349	-24,4%

La collecte des biodéchets

Typologie de producteurs biodéchets collectés au 31/12/2025	Nombre de points de collecte	Nombre d'habitants collectés	Taux d'équipement (pavillons et collectifs)	Tonnages collectés en 2025
Écoles	88			353
Producteurs RS (hors écoles)	84			
Pavillons	6 177	14 207	6,7%	589
Collectifs	34	4 361	2%	
Total	6 393	18 568	8,7%	943

La collecte en apport volontaire

Flux	Prestataire de collecte	Type de PAV	Nombre de PAV	Nombre de PAV mis en service en 2025 (par rapport à 2024)	Ratio d'équipement (sur population desservie au 31/12/2025)	Performance 2025 (kg/hab)	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères	SEMAER	PAV enterrés	150	8	1 colonne / 133 habitants	25,4	17 849
Emballages, journaux, magazines		PAV enterrés	154	8	1 colonne / 115 habitants	178,8	16 147
Verre		PAV enterrés	92	6	1 colonne / 450 habitants	19,7	32 739
		PAV semi-enterrés	249				
		PAV aériens	63				
Tous flux			708	22			66 735

Les ordures et déchets ménagers produits par habitant au Siom et collectés en porte-à-porte et en apport volontaire depuis 2013

Population des 21 communes du Siom		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DMA*	Tonnage total	86 144	82 923	84 801	85 255	82 130	84 405	86 184	86 675	80 527	78 440	80 471	78348
	Ratio kg/hab.	430,2	412,1	417,0	415,8	398	406,3	411,4	416,9	387,9	376,5	383,7	366,9
	Évolution depuis 2013	1%	-3,25%	-2,1%	-2,37%	-6,57%	-4,62%	-3,41%	-2,13%	-8,93%	-11,6%	-9,9%	-13,85%

*Déchets Ménagers et Assimilés : Ordures ménagères et assimilés, végétaux et encombrants

Total des tonnages collectés

	2024	2025	Évolution 2024/2025	Ratio 2024 (kg/hab/an)	Ratio 2025 (kg/hab/an)	Source : données ORDIF 2021		
						IDF	Essonne	France
Ordures ménagères	46 746	45 937	-1,7%	222,9	215,1	281	241	246
Emballages, journaux, magazines	12 362	12 170	-1,6%	59	57	42	55	53
Verre	4 245	4 175	-1,6%	20,2	19,5	21	19	34
Biodéchets	901	943	4,6%	4,3	4,4	1		
OMA	64 254	63 225	-1,6%	306,4	296,1	345	315	333
Végétaux	12 545	11 459	-8,7%	59,8	53,7	21	48	18
Encombrants (sur appel + dates fixes)	3 672	3 669	-0,1%	17,5	17,2	28	15	10
DEEE	141	185	30,8%	1,1	1,4			
Déchèterie	10 309	11 482	11,4%	49,2	53,8	82	170	243
DMA	90 922	90 018	-1%	433,6	421,6	476,1	548	604
CTM	4 691	4 838	3,1%	22,4	22,7			
TOTAL	95 613	94 856	-0,8%	456	444,3			

Les déchèteries du Siom

Modalités et conditions d'exploitation

VILLEJUST	
Localisation	Chemin départemental 118 91978 Courtaboeuf Cedex
Accès aux habitants	21 communes du Siom (213 513 habitants)
Accès aux artisans	Non
Zone dédiée au réemploi	Oui

5 jours de fermeture par an : 01/01, 01/05, 14/07, 15/08 et 25/12.

SACLAY	
Localisation	Impasse de la Poudrette 91400 Saclay
Accès aux habitants	21 communes du Siom (213 513 habitants)
Accès aux artisans	Non
Zone dédiée au réemploi	Oui

4 jours de fermeture par an : 01/01, 01/05 et 25/12 et le jour de la Fête de la Récup'.

Tonnages

Déchèteries du Siom	Villejust	Saclay	Total
Encombrants	2 196	91	2287
Incinérables	1 480	724	2204
Déchets verts	734	333	1067
Ferrailles	312	117	429
DEEE	160	128	473
Bois	-	298	298
Mobilier	853	272	1125
Cartons	-	36	36
Verre	-	11	11
Gravats (purs et impurs)	2 010	1 091	3101
Placoplâtre	-	25	25
Textiles	83	44	127
Batteries	15	8	22
ABJ thermiques	-	2	2
ASL	-	9	9
DDS REP	64	40	104
DDS Hors REP	37	58	94
Huiles ménagères	16	7	23
Piles	5	2	7
Lampes et néons	1	0,1	2
Bonbonnes de Gaz	8	11	19
Extincteurs	3	4	7
Pneus	3	6	10
Cartouches d'encre	1	1	2
TOTAL	7 981	3 306	11 288

Collecte des déchets non ménagers (hors Redevance Spéciale)

	Flux de déchets collectés	Collecteurs	Contenants	Tonnages
Déchets collectés sur les CTM	Encombrants	Nicollin	Caissons	1 108,2
	Incinérables			266,8
	Végétaux			440,3
	Gravats			295
	Ferraille			76,9
	Déchets Diffus Spécifiques	Triadis	Géobox	53,7
	DEEE	Ecosystem	-	34,3
Déchets apportés par les CTM	Incinérables	Régie municipale		1 230,3
	Pneus			1,7
	Végétaux			1 332,6
Déchets des marchés alimentaires (Les Ulis et Palaiseau)	Incinérables	Nicollin	Compacteurs	305,4
Déchets d'Emmaüs Longjumeau	Incinérables	Nicollin	Caissons	824,6
	Ferraille			60,2

Emballages, journaux, magazines collectés

		Tonnages envoyés vers les recycleurs	Ratio en kg/hab
Emballages	Acier	330	1,5
	Aluminium	135	0,6
	Briques alimentaires	124	0,58
	Cartons	3395	15,9
	Plastiques	1423	6,67
Journaux-magazines		887	4,15
Gros de magasin		978	4,58
Verre		4296	20,12
Total		11568	54,18

Résultats des caractérisations

		Moyenne des caractérisations
Plastiques	PET clair (Q4)	3,99%
	PEHD/PP/PS	2,89%
	Flux de développement	3,31%
	Films PEBD	3,55%
Papiers-cartons	Journaux-magazines	13,8%
	Gros de magasin	10,63%
	EMR	26,75%
Briques alimentaires	ELA	1,29%
Aluminium	Aluminium	0,69%
	Petits alu	0,49%
Acier	Acier	2,24%
Refus de tri	Total Refus	30,37%
	Total	100%

Unités utilisées par le Siom et tonnages traités

Déchets	Installations de traitement	Prestataires de traitement	Mode de traitement / valorisation	Mode de collecte	Quantités réceptionnées (en tonne)
Ordures ménagères / Incinérables	UVE de Villejust (91)	Usine Siom exploitée par Generis	Incinération / Cogénération (chaleur et électricité)	Porte-à-porte, Apport volontaire, Déchèterie et CTM	55 886,94
Verre	Plateforme de stockage : Villejust (91) Centres de traitement : Everglass Rozet Saint-Albin (02) - Sibelco Andrézieux-Bouthéon (42) - Solover, Champforgeuil (71)	Plateforme Siom exploitée par Generis	Recyclage matière	Apport volontaire (17 communes) ou porte-à-porte (4 communes)	4 174,96
Emballages ménagers, journaux et magazines	Centre de tri : Vert-le-Grand (91)	Serivel	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri traités par l'UVE du Siom)	Porte-à-porte et Apport volontaire	12 170,23
Biodéchets	Plateforme de co-compostage : Thiverval-Grignon (78) Agriculteurs partenaires situés à une distance max. de 60 km	SEPUR	Valorisation énergétique (biomasse) et compostage (compost agricole)	Porte-à-porte (volontariat)	942,68
Déchets végétaux	Plateforme de compostage : Limours (91)	Zymovert	Compostage et valorisation énergétique (bois énergie)	Porte-à-porte, Déchèterie et CTM	14 362,75
Gravats	Eco Site Vert-le-Grand / Echarcon, Vert-le-Grand (91), Sodextra Saclay	Semavert (groupe Semardel)	Valorisation en remblais / aménagements paysagers ou enfouissement	Déchèteries et CTM	3 101
Encombrants ménagers des particuliers	Eco Site Vert-le-Grand / Echarcon, Vert-le-Grand (91)	Semaval (groupe Semardel)	Recyclage matière et valorisation énergétique (CSR, bois énergie et refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Porte-à-porte	3 668,98
Encombrants ménagers déchèterie et CTM	Centres de traitement : Buc (78) - Claye-Souilly (77)	Nicollin Filière REP	Recyclage matière et valorisation énergétique (refus incinérables issus du tri) ou enfouissement	Déchèteries et CTM	3 394,21
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Centre de regroupement/ traitement : Etampes (91)	Triadis	Recyclage matière et valorisation énergétique	Déchèteries et CTM	241,38
Ferraille	Quai de transfert : Buc (78) Site de reprise : Recyclage 94, Bonneuil-sur-Marne (94) Centre de traitement : Athis-Mons (91)	Nicollin CFF recycling revival	Recyclage matière	Déchèteries et CTM	505,68
DEEE	Centre de regroupement : Semaval - Vert-le-Grand (91) Centres de traitement : GEM F : Refinal - Bruyères-sur-Oise (95) ; GEM HF - Revival Envi2e - Gennevilliers (92) ; Ecrans - Galloo - Vernouillet (28) ; PAM - Remondis - Saint-Thibault (10)	Ecosystem	Recyclage matière	Porte-à-porte, déchèteries et CTM	691,45

Indicateurs techniques

Nombre de communes	21										
Nombre d'habitants	213 513										
Tonnages collectés (en tonnes) hors déchèteries et CTM	Ordures ménagères	Végétaux	Encombrants	Emballages ménagers – papier	Verre	Textiles	DEEE	Biodéchets			
	45 937	11 458	3 668	12 170	4 174	148,1	184	942			
Fréquence collecte ou quantité contenant	C1 à C4	C0,5 à C1	C0,25 à C0,5 ou rendez-vous sur appel	C1	17 communes en apport volontaire 4 communes en C0,25 ou apport volontaire Parc de 409 PAV verre	29 bornes textiles	Ren-dez-vous sur appel	C1 à C2			
Tonnages collectés en déchèterie et CTM	Incinérables/tout venant	Végétaux	Encombrants	Gravats	Mobilier	DEEE	DDS	Ferrailles	Piles/Ampoules/ Cartouches encre/ DASRI/Huiles ménagères/Réemploi Emmaüs/Extincteurs	Textiles	
	3 801,6	2 507	3 304,2	2 305	853	378,3	241,4	312	40,5	263,4	
Redevance Spéciale	1 468 Conventions	Ordures ménagères		Emballages ménagers – papier		Biodéchets					
		6 013,9		2 403,8		349,1					
Tonnages UVE	Déchets incinérés	Mâchefers			Refiom						
	89 668	15 545			2 689						
		dont 708,3 t ferreux									
		et 83,7 t non-ferreux									

Les indicateurs financiers

I – Les comptes financiers uniques

Le Siom vote deux budgets :

Le budget principal (public) recense l'activité de collecte et de traitement d'élimination des déchets ménagers des collectivités membres du Siom et dont les contributions sont adossées à la fiscalité.

Public M57 : collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Dépenses	Recettes
Habitants : collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	TEOM
Déchèteries	Subventions des éco-organismes
Actions de sensibilisation et de prévention	Vente de produits résiduels
Entreprises : Collecte, traitement des déchets ménagers et assimilés	Redevance spéciale
Exploitation de la station GNV	Vente GNV
Incinération des déchets provenant des clients extérieurs	Vente prestation d'incinération

Le budget annexe (privé) recense l'activité de valorisation énergétique.

Privé M4 : UVE, valorisation énergétique, GNV

Dépenses	Recettes
Dépenses liées à la production et la distribution de chaleur et d'électricité	Vente de chaleur
Réseau de chaleur	Vente d'électricité

Les chiffres présentés portent sur la **consolidation** de ces deux budgets.

1 - Section de fonctionnement

Les données consolidées font ressortir une recette de fonctionnement 41 856 k€ et une dépense de fonctionnement de 39 780 k€.

Recettes de fonctionnement

Les recettes issues du produit de la fiscalité représentent 64% (28 073 k€) des recettes de fonctionnement. Le produit fiscal (TEOM) évolue de 2 916 k€ entre 2024 et 2025 soit + 11,59%, en raison de la perception de rôles supplémentaires au titre des années 2021 à 2025 et de la réévaluation des bases fiscales. Les taux de la TEOM n'ont pas évolué depuis 2019.

Recettes de fonctionnement	2024	2025	Variation	
Vente de produits résiduels	988 k€	947 k€	-41 k€	-4,15%
Recette déchèteries	6 k€	8 k€	2 k€	33,33%
Redevance spéciale	964 k€	889 k€	-75 k€	-7,78%
Valorisation énergétique	3 672 k€	3 842 k€	170 k€	4,63%
Vente d'incinération & mâchefers	5 068 k€	5 220 k€	152 k€	3%
Vente de GNV	1 k€	15 k€	14 k€	1 400%
Participations éco-organismes	2 380 k€	2 590 k€	210 k€	8,82%
Produit de la fiscalité	25 157 k€	28 073 k€	2 916 k€	11,59%
Autres produits + exceptionnels	434 k€	272 k€	-162 k€	-37,33%
Total des recettes de fonctionnement	38 670 k€	41 856 k€	3 186 k€	8,24%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,59 % entre 2024 et 2025.

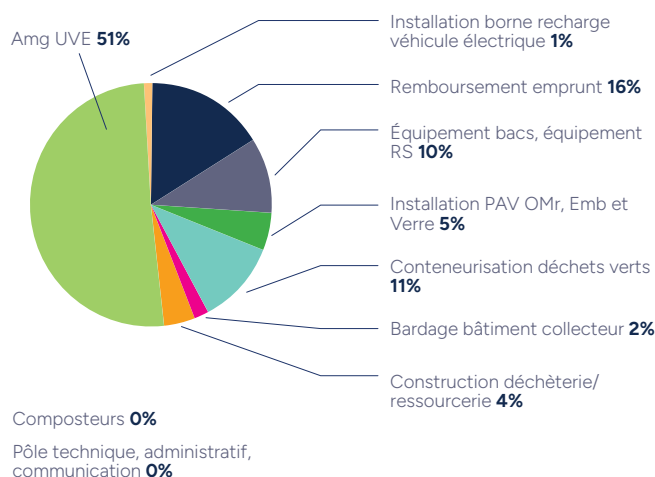
Dépenses de fonctionnement	2024	2025	Variation	
Charges à caractère général	35 819 k€	37 471 k€	1 652 k€	4,61%
Collecte	16 712 k€	15 755 k€	-957 k€	-5,73%
Traitement des déchets incinérables	7 850 k€	9 056 k€	1 206 k€	15,36%
Traitement : biodéchets, végétaux, encombrants	900 k€	1 058 k€	158 k€	17,56%
Tri, conditionnement, chargement : emballages journaux	3 023 k€	3 024 k€	1 k€	0,03%
Redevance spéciale (hors collecte & traitement)	46 k€	37 k€	-9 k€	-19,57%
Communication / prévention	323 k€	237 k€	-86 k€	-26,63%
Autres charges à caractère général	971 k€	966 k€	-5 k€	-0,51%
Déchèteries Villejust & Magny	1 006 k€	936 k€	-70 k€	-6,96%
Déchèterie Saclay	167 k€	942 k€	775 k€	464,07%
Caissons CTM	526 k€	466 k€	-60 k€	-11,41%
Valorisation énergétique	4 167 k€	4 856 k€	689 k€	16,53%
Exploitation GNV	128 k€	138 k€	10 k€	7,81%
Dépenses de personnel	2 090 k€	1 992 k€	-98 k€	-4,69%
Autres charges de gestion courante	988 k€	141 k€	-847 k€	-85,72%
Charges financières	260 k€	176 k€	-84 k€	-32,43%
Total des dépenses de fonctionnement	39 157 k€	39 780 k€	623 k€	1,59%

Le poste de la collecte a baissé de 5,73 % avec la suppression de la distribution de sacs végétaux. Pour mémoire, l'année 2024 est marquée par les inondations qui a généré 1 155 tonnes de déchets pour un coût de 271 k€.

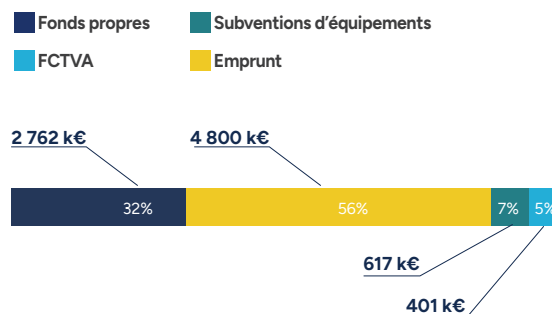
2 – Sections d'investissements

Dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 5 501 k€ dont 4 460 k€ pour les dépenses d'équipement et 1 041 k€ de remboursement en capital de la dette.



Recettes d'investissement



La capacité de désendettement est de 1 an

Le montant de l'encours de la dette au 31/12/2025 s'élève :

Au 31/12/2024	6 929 k€
Recours à l'emprunt 2025	4 800 k€
Remboursement en capital de la dette	- 1 041 k€
Au 31/12/2025	10 688 k€

Depuis 10 ans, le Siom s'est désendetté pour augmenter sa capacité d'investissement. En 2025, 4 800 000 € ont été mobilisés pour financer la construction de la déchèterie-ressourcerie, les travaux de l'UVE et l'acquisition des bacs végétaux.

3 – Les modalités de financement

Détermination du produit fiscal

La clé de répartition

Catégorie de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte OM, végétaux, emballages, verre, encombrants	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logement + 5% éloignement Siom
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

Le mode de financement : Le coût du service net (charges – recettes non fiscales) est financé par le produit de la TEOM.

La détermination du taux de TEOM : C'est le résultat du rapport entre la contribution et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue. Ainsi le taux moyen de la TEOM est passé de 6,49 % en 2017, à **5,34 % en 2025**.

Modalité de la Redevance Spéciale

La redevance spéciale correspond au coût du service (coût de collecte et de traitement des déchets, coût de gestion du service) non pris en charge par la TEOM au-delà de 1 320 litres par semaine.

- De 0 à 1 320 litres collectés par semaine : non facturé, car correspondant au service rendu et pris en charge via la TEOM
- Au-delà de 1 320 litres collectés par semaine : selon délibération en vigueur.

Dans tous les cas, le redevable continue d'acquitter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) lorsqu'il y est soumis.

	2021	2022	2023	2024	2025
Tarif m³	17,42 €	18,15 €	19,60 €	20,91€	20,91 €
Volume collecté en m³	84 418,47	68 356,17	84 085,04	79 996,99	82 533,34
Volume facturé en m³	23 660,10	27 113,71	45 259,57	42 247,42	42 524,77
Part volume facturé / volume collecté	28,03%	39,66%	53,83%	52,81%	51,59%

Coût et financement du service aux habitants (budget public)

Le coût du service collecte et traitement des déchets revient à 154,19 € HT par habitant (Population du territoire de 213 513 habitants). Ce service est financé pour 131,48 € par le produit de la TEOM qui couvre 85 % du service. Le reste du service est financé par la vente des produits recyclables (plastique, papier carton, verre...) et d'énergie, la participation des éco-organismes et les excédents.

Charges 2025	€ arrondis	€ / habitant
Charges de structure	1 716 752	8,04
Charges de communication	390 252	1,83
Charges techniques	30 814 079	144,32
Prévention	229 219	1,07
Pré-collecte et collecte	17 584 458	82,36
Transport	398 660	1,87
Traitement	12 601 742	59,02
Total charges HT	32 921 083	154,19
TVA acquittée	2 009 739 €	9,41
Produit 2025	€ arrondis	€ / habitant
Recettes ventes recyclables & énergies	3 146 958	14,74
Soutiens : éco-organismes	2 589 743	12,13
Total produits	5 736 700	26,87
Coût du service	29 194 121	136,73
TEOM	28 073 093	131,48
Redevance spéciale	889 193	4,16
Total financement	28 962 286	135,65
Écart coût et financement	- 231 835	- 1,09

Pour 2025, les dépenses d'investissement ont été couvertes par l'autofinancement, les subventions et l'emprunt sans augmentation des taux de la TEOM.

II – Comptabilité analytique 2025 – Matrice ADEME

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure.

La totalité des dépenses réelles de fonctionnement de l'année 2025 est prise en compte.

Les charges techniques comprennent les dépenses pour :

- La collecte, ventilée en fonction du coût réel par flux ;
- Le traitement ;
- Les charges induites ;
- Les amortissements.

L'amortissement annuel intègre les immobilisations corporelles et les constructions qui ne sont pas prises en compte dans la comptabilité publique telle que l'usine, l'aménagement du site, la déchèterie et les bureaux.

La ventilation des charges de structure et de communication est effectuée en fonction des charges techniques.

Les recettes comprennent :

- Les ventes d'incinération ;
- Les ventes de chaleur et les ventes d'électricité ;
- Les ventes de produits recyclables et résiduels ;
- Les soutiens des éco-organismes ;
- Les reprises annuelles de subventions.

Les définitions retenues :

- Le coût aidé HT correspond à la différence des charges et des produits hors TEOM et Redevance Spéciale.
- Le coût aidé TTC tient compte à la fois de la TVA acquittée et du FCTVA récupéré.
- Le nombre d'habitants est celui de 2025 soit 213 513 habitants (population totale).

Les données ci-dessous ne comprennent pas les tonnages et les coûts des inondations survenues en octobre 2024.

Décomposition des coûts du service par poste

Année 2024	OMR	Biodéchets	Verre : AV	Verre : PAP	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts/broyage	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Population desservie	213 513	213 513	183 564	29 949	213 513	213 513	213 513	213 513	213 513	213 513
Tonnages collectés	45 937	943	3 578	597	12 170	11 203	3 669	11 459	4 839	94 394
Charges techniques	13 836 k€	1 232 k€	444 k€	183 k€	7 091 k€	2 623 k€	1 670 k€	2 841 k€	845 k€	30 767 k€
dont charges collecte	6 286 k€	1 100 k€	245 k€	158 k€	3 768 k€	1 488 k€	1 170 k€	2 268 k€	277 k€	16 760 k€
dont charges traitement	6 970 k€	62 k€	0 k€	0 k€	2 980 k€	1 112 k€	501 k€	392 k€	559 k€	12 576 k€
Charges de structure	776 k€	69 k€	25 k€	10 k€	398 k€	139 k€	94 k€	159 k€	47 k€	1 717 k€
Charges de communication	31 k€	121 k€	8 k€	0 k€	62 k€	86 k€	12 k€	35 k€	0 k€	355 k€
Coût complet	14 643 k€	1 422 k€	477 k€	194 k€	7 551 k€	2 848 k€	1 776 k€	3 036 k€	893 k€	32 839 k€
Recettes (hors fiscalité)	2 174 k€	23 k€	151 k€	11 k€	3 317 k€	238 k€	6 k€	63 k€	87 k€	6 070 k€
Coût aidé HT	12 469 k€	1 399 k€	326 k€	183 k€	4 235 k€	2 610 k€	1 769 k€	2 972 k€	806 k€	26 769 k€
Coût aidé TTC	13 517 k€	1 472 k€	344 k€	191 k€	4 572 k€	2 766 k€	1 870 k€	3 131 k€	908 k€	28 771 k€
Contribution (TEOM + RS)	13 777 k€	1 447 k€	336 k€	186 k€	4 752 k€	2 699 k€	1 825 k€	3 055 k€	886 k€	28 962 k€

Les ordures ménagères représentent 49 % des quantités de déchets collectés et 45 % des dépenses du service de collecte et de traitement.

Les déchets recyclables hors verre représentent 13 % des quantités de déchets collectés et 23 % des dépenses du service de collecte et de traitement.

Les déchets végétaux représentent 12 % des quantités de déchets collectés et 9 % des dépenses du service de collecte et de traitement.

Structure du coût par poste de charges et de produits

Charges en k€ HT		Produits en k€ HT	
Charges fonctionnelles	2 107 k€	Ventes de matériaux et d'énergie	3 147 k€
Prévention	229 k€	Soutien éco-organismes	2 590 k€
Pré-collecte/Collecte	17 584 k€	Subventions	0 k€
Transfert/Transport	399 k€	Total produits hors fiscalité	5 737 k€
Traitement	12 602 k€	Charges nettes (charges - produits hors fiscalité)	29 194 k€
TVA acquittée	2 010 k€	TEOM & Redevance Spéciale	28 962 k€
Total charges en €HT	34 931 k€		

Taux de couverture : 99%

Le taux de couverture est un indicateur qui correspond au rapport entre le produit de la TEOM et de la Redevance Spéciale et les charges nettes (charges – produits hors fiscalité).

Il permet d'apprécier le niveau du produit de la TEOM par rapport au coût du service de collecte et traitement des déchets. Lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%, le produit de la TEOM ne couvre pas le coût du service.

Le taux de couverture pour 2025 est de 99% (78% en 2024).

Évolution des coûts aidés HT

Coût aidé en €HT/habitant	OMR	Déchets alimentaires	Verre : AV	Verre : PAP	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2020	46,46 €		2,32 €	5,32 €	16,59 €	5,00 €	5,62 €	14,75 €	2,70 €	91,72 €
Coût 2021	47,90 €		2,35 €	5,59 €	16,27 €	4,79 €	3,29 €	14,81 €	2,53 €	91,14 €
Coût 2022	49,67 €	4,16 €	2,12 €	6,67 €	17,50 €	5,48 €	4,64 €	15,49 €	2,89 €	102,82 €
Coût 2023	57,10 €	5,89 €	1,92 €	6,42 €	24,04 €	6,16 €	7,97 €	16,95 €	3,23 €	114,04 €
Coût 2024	64,65 €	6,35 €	1,63 €	5,81 €	21,18 €	7,70 €	7,95 €	16,20 €	3,86 €	130,41 €
Coût 2025	58,40 €	6,10 €	1,78 €	6,10 €	19,83 €	12,23 €	8,29 €	13,88 €	3,77 €	125,37 €
Ecart 2024/2025	-10%	-4%	9%	5%	-6%	59%	4%	-14%	-2%	-4%
Référence IDF Urbain (donnée 2022)	53 €		3 €	3 €	13 €	14 €	8 €	17 €		103 €

La population augmente légèrement passant de 209 699 habitants en 2024 à 213 513 habitants en 2025.

Après une augmentation de 13 % entre 2023 et 2024, le coût des OMR baisse de 10 % en raison d'une baisse des coûts d'incinération de 13 % avec le début de la phase 2 du Marché Global de Performance de l'UVE.

Les coûts du flux verre augmentent à la suite de la chute du tarif de rachat du matériau qui passe de 24,93 € par tonne en 2024 à 8,58 € par tonne en 2025.

Le coût des déchets végétaux baisse de 14 % avec l'arrêt de la distribution des sacs végétaux qui ont été remplacés par des bacs. Annuellement, les sacs végétaux coûtaient 1,85 €/habitant tandis que l'amortissement des bacs représente 0,67 €/habitant.

Coût aidé en €HT/tonne	OMR	Biodéchets	Verre : AV	Verre : PAP	Recyclables secs	Déchets des déchèteries	Encombrants PAP	Déchets verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2020	191,74 €		102,22 €	221,82 €	291,84 €	129,69 €	175,06 €	225,27 €	98,52 €	189,76 €
Coût 2021	192,07 €		103,17 €	246,56 €	270,88 €	98,68 €	115,65 €	222,99 €	90,61 €	180,08 €
Coût 2022	209,65 €	2 066,57 €	98,39 €	251,73 €	288,19 €	123,65 €	231,04 €	282,27 €	118,51 €	220,10 €
Coût 2023	244,18 €	1 871,01 €	90,65 €	281,28 €	388,33 €	122,95 €	426,95 €	300,11 €	134,21 €	253,59 €
Coût 2024	291,88 €	1 478,14 €	81,31 €	273,49 €	359,14 €	150,35 €	453,90 €	270,77 €	178,33 €	300,02 €
Coût 2025	271,43 €	1 381,39 €	91,22 €	306,20 €	347,95 €	233,00 €	482,25 €	258,57 €	156,93 €	283,59 €
Ecart 2024/2025	-7%	-7%	12%	12%	-3%	55%	6%	-5%	-12%	-5%
Référence IDF Urbain (donnée 2022)	210 €		173 €	173 €	273 €	190 €	357 €			

Les coûts des déchèteries sont en fortes augmentation avec une progression de 58% par habitant et 56 % par tonne. Ces augmentations s'expliquent par l'ouverture d'une deuxième déchèterie sur le territoire. Le coût à la tonne de la déchèterie de Villejust est de 159,79 €/T (5,95 €/habitant) et la déchèterie de Saclay est de 389,30 €/T (6,05 €/habitant).

Le coût du flux des déchets végétaux est en baisse de 5% avec le changement de contenant de pré-collecte.

Décomposition des coûts du service par poste

Modalité d'exploitation du service d'élimination des déchets	Marchés publics	
Modalités d'établissement de la Redevance spéciale	Régie	
Montant annuel global des dépenses des services	k€	€/hab
Charges de structure	2 058	9,64
Charges de communication	390	1,83
Prévention	229	1,07
Pré-collecte et collecte	17 610	82,48
Transfert et transport	399	1,87
Traitement (service public)	12 602	59,02
Traitement des déchets des professionnels	6 424	30,09
Total	39 712	185,99
Modalités de financement des services		
TEOM	28 073	131,48
Redevance spéciale	889	4,16
Total	28 962	135,65
Montants détaillés des aides reçues d'organismes agréés résultant de l'abandon des emballages		
CITEO	2 515	11,78
ECO MOBILIER	0	0,00
ECOSYSTÈME	37	0,17
ECODDS	10	0,05
ECOTLC	27	0,13
Total	2 590	12,13
Montants détaillés des recettes perçues au titre de la valorisation		
Vente incinération	5 049	23,65
Vente de chaleur	3 019	14,14
Vente d'électricité	823	3,85
Vente de produits résiduels	1 123	5,26
Autres recettes	7	0,03
Total	10 020	46,93

Principales prestations rémunérées par la collectivité à des entreprises

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Nature de la prestation	Nom de la société	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel	Évolution n/n-1
BUDGET « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » (TTC)					
Collecteur (17 communes)	SEPUR	MP 8 ans	31/10/2026	12 812,94 k€	-0,01%
Collecteur (4 communes du SIRM)	SEPUR	MP 7 ans	19/03/2028	2 315,44 k€	1,74%
Exploitation de la déchèterie de Saclay	GENERIS	MP 7 ans	01/04/2030	770,54 k€	361,40%
Location et rotation caissons	NICOLLIN	MP 4 ans	31/03/2027	366,90 k€	-28,30%
Collecteur PAV	SEMAER	MP 4 ans	31/03/2027	669,23 k€	2,12%
Centre de tri collecte sélective	SERIVEL	MP 4 ans	01/03/2026	3 176,88 k€	12,33%
Plateforme compostage de déchets verts	ZYMOVERT	MP 4 ans	31/12/2028	529,91 k€	18,25%
Traitement des encombrants & gravats	SEMAVERT / SEMAVAL / NICOLLIN	MP 4 ans	02/03/2028	508,00 k€	-19,68%
Acquisition bacs roulants	SULO FRANCE	MP 4 ans	31/10/2023	658,75 k€	21,89%
Acquisition bacs roulants Déchets verts	SULO FRANCE		31/03/2025	565,75 k€	-23,39%
Collecte & traitement DDS	TRIADIS	MP 4 ans	31/12/2028	172,94 k€	19,38%
Traitement des biodéchets	SEPUR	MP 2 ans	30/06/2026	53,50 k€	128,06%
Traitement déchets par incinération	GENERIS	MP 8 ans	31/12/2032	3 865,26 k€	-35,82%
Transport & traitement mâchefers	MEL	MP 4 ans	12/12/2028	852,62 k€	139,31%
BUDGET « UVE - Valorisation Énergétique - GNV » (HT)					
Valorisation énergétique UVE	GENERIS	MP 8 ans	30/03/2024	3 122,04 k€	-6,83%

Liste des marchés conclus en 2025

N° de marché	Objet	Montant en HT	Date notification	Attributaire	Adresse
SERVICES : MONTANT DE 40 000 € À 89 999 € HT					
25.004	Suivi, prélèvement et analyse des effluents aqueux du Siom de la Vallée de Chevreuse	73 440 €	14/05/2025	APAVE EXPLOITATION FRANCE	93200
25.003-1	Spectacle en accompagnement du dispositif Écoles Durables	44 000	27/05/2025	COMPAGNIE BULLES DE RÊVES	35000
25.008	Assistance et conseil juridique dans le cadre du projet de renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Siom de la Vallée de Chevreuse	69 325	24/09/2025	SENSEI AVOCATS	75007
25.009	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement à la passation de la procédure pour la réalisation de la prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Siom de la Vallée de Chevreuse	71 225 €	24/09/2025	SAGE ENGINEERING	92300
25.011-2	Fourniture et livraison de bioseaux	80 000 €	20/10/2025	SOLUBIO	69760
25.010-2	Assurance responsabilité civile dont atteinte à l'environnement du Siom de la Vallée de Chevreuse	10 389	18/12/2025	SMACL	79031
FOURNITURES : MONTANT DE 89 999 € HT À 220 999 € HT					
25.011-1	Fourniture et livraison de composteurs individuels et de pièces détachées correspondantes	200 000 €	20/10/2025	SOLUBIO	69760
SERVICES : MONTANT DE 89 999 € À 220 999 € HT					
25.001	Assistance technique du Siom de la Vallée de Chevreuse dans le domaine informatique et de télécommunication	125 312	26/03/2025	OMEGA SYSTEMES	91140
25.005	Prestations d'impression, façonnage et livraisons d'outils de communication	200 000 €	27/05/2025	EGRET	91240
25.010	Assurance des risques statutaires des agents du Siom	127 000 €	06/10/2025	SMACL	79000
25.010-1	Assurance dommages aux biens	93 924 €	18/12/2025	NOVACOVER	92800
25.016	Entretien des installations d'assainissement du site du Siom de la Vallée de Chevreuse	124 616 €	24/12/2025	TERIDEAL SEIRS TP	94528
FOURNITURES ET SERVICES : MONTANT DE 221 000 € ET PLUS					
24-014.1	Fourniture, livraison et pose de points d'apport volontaire enterrés pour la collecte des déchets ménagers	280 000 €	06/01/2025	ASTECH	68190
TRAVAUX : MONTANT DE 221 000 € ET PLUS					
25.006	Travaux d'implantation de conteneurs semi-enterrés de déchets ménagers sur le territoire du Siom de la Vallée de Chevreuse	900 000 €	26/06/2025	GEO TP ENVIRONNEMENT	77190

CE DOCUMENT EST ÉCO-CONÇU.

Sur l'ensemble du cycle de sa production, nous avons été soucieux de réduire les impacts environnementaux en optant pour une mise en pages limitant les aplats de couleurs à une juste mesure ; en utilisant des typographies pensées pour économiser jusqu'à 50% d'encre à l'impression ; en choisissant un papier 100% recyclé originaire de forêts gérées durablement (FSC/ PEFC) ; des encres végétales et un vernis à base d'eau. Cette plaquette a été réalisée dans une imprimerie locale dotée du label Imprim'Vert qui garantit la mise en place d'actions concrètes pour la protection de l'environnement.



**Syndicat mixte
des ordures ménagères
de la Vallée de Chevreuse**

www.siom.fr

Chemin Départemental 118
91978 Courtabœuf Cedex
Tél. 01 64 53 30 00

Siret 20006232100019 - Code APE 3811Z

